DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

REGISTRE
DES
DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers en exercice.....: 45

Par suite d'une convocation adressée le 18 septembre 2026, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis salle des fêtes Hunebelle, à 09h45, sous la présidence de Yves COSCAS, Maire en exercice.

Objet : Octroi d'une subvention sur projet à l'association "Hop & Rats" pour l'organisation du Festival "La Corée à Clamart" du 2 au 9 novembre 2026.

Publiée le :

30 SEP. 2026

Préfecture le :

30 SEP. 2026

Certifié exécutoire
Pour le Maire et par délégation,

Brieuc LE GALL

Directeur achats, juridique et archives

ETAIENT PRESENTS : M. Yves COSCAS, Mme Christine QUILLERY, M. Stéphane DEHOCHE, M. Serge KEHYAYAN, Mme Aurélia LEMAITRE, M. Anthony REYNAUD, Mme Sandrine DANDRE, M. Yves SÉRIÉ, Mme Julia BOICHARD, M. Yann GILQUEL, Mme Sylvie DONGER, M. Jean-Luc PY, Mme Françoise CARUGE, Mme Aurélie FROMAGÉ, M. Patrice RONCARI, Mme Jacqueline MINASSIAN, M. François LE GOT, Mme Maria VILLAVICENCIO, M. Jean MILCOS, Mme Juliette MIRANDA, M. Benoit DESCHAMPS, Mme Flavie MEURER, M. Maurice BOUYER, Mme Rachel ADIL, M. Jean-Jacques LE ROUX, Mme Alexandra RUIZ, M. Stéphane JACQUET, Mme Sofia BELASKRI, M. Hervé GAZEL, Mme Nezha EL KHALFAOUI, M. Loïc DUVAL, M. David HUYNH, Mme Séverine FONTAINE, Mme Benoit LEBOT, Mme Cécile FOUGÈRE-CAZALÉ, M. Roland RABEAU, M. Patrick PELLOUX, Mme Cécile COLLET-ROBIC, M. Simon FAIVRE, Mme Eve AUBISSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sally RIBEIRO	à Mme Françoise CARUGE
M. Jean-Didier BERGER	à M. Yves SÉRIÉ
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à M. François LE GOT
Mme Cécile CHARLAINE	à M. David HUYNH
Mme Leïla LACHEHEB	à Mme Séverine FONTAINE

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Maria VILLAVICENCIO est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Réf : 2609-158

Nomenclature : 7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026

Objet : Octroi d'une subvention sur projet à l'association "Hop & Rats" pour l'organisation du Festival "La Corée à Clamart" du 2 au 9 novembre 2026.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Madame CARUGE Françoise, Adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la demande de subvention sur projet présenté par l'association Hop & Rats le 17 juin 2026,

Considérant que la demande de subvention présente un budget prévisionnel estimé à 17 000 € TTC,

Considérant que l'association précitée sollicite une subvention de la Ville pour l'organisation du Festival "La Corée à Clamart" qui se déroulera du 2 au 9 novembre 2026, pour un montant de 2 500 € TTC, représentant environ 15% du coût du projet,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Clamart entend encourager et soutenir les actions favorisant l'accès à la culture et la diversité culturelle,

Vu l'avis favorable de la commission n°7 - loisirs, sport, culture et patrimoine, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, grandes causes humanitaires en date du 18 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1er: **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention sur projet à l'association Hop & rats pour un montant de 2 500 €.

Article 2 : **DE PRÉCISER** que la subvention sera versée en une fois l'entièreté de la somme. Cette somme sera prise sur l'enveloppe « subventions su projet » inscrite au BP 2026.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application https://citoyens.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Maria VILLAVICENCIO

Le Maire,
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine,
Vice-Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris,

Yves COSCAS